

MONTPELLIER PREMIÈRE VILLE CÂBLÉE EN FIBRE OPTIQUE

par Georges Frêche

Dès la publication du plan câble (novembre 82), Montpellier a immédiatement posé sa candidature et celle-ci a été acceptée de sorte que Montpellier sera la première ville du monde à être câblée en fibre optique, avec une structure en étoile. (Le site de Biarritz est un site expérimental).

POURQUOI CETTE DÉCISION ?

La décision repose sur la ville, son histoire et surtout son avenir : un avenir qu'il faut construire. Les perspectives offertes par le réseau câblé sont intéressantes pour le développement de nouvelles industries, dites culturelles, dans lesquelles Montpellier pourrait jouer un rôle clé.

Les industries de demain seront des industries de la communication ; il a été abondamment souligné que si l'énergie a été le facteur clé de la première et de la deuxième révolution industrielle, ce sera dorénavant l'information qui assurera la caractéristique des révolutions industrielles à venir.

Nous pensons que Montpellier a un rôle à jouer dans cette aventure, d'où la décision de câbler le plus rapidement possible la ville.

POURQUOI LA FIBRE OPTIQUE ?

Le câble coaxial est une technique performante qui a atteint le stade de la maturité. Peu d'amélioration peu-



▲ M. Georges Frêche : « Les perspectives offertes par le réseau câblé sont intéressantes pour le développement de nouvelles industries, dites culturelles, dans lesquelles Montpellier pourrait jouer un rôle clé ».

Photo C. CORBIER

vent être maintenant attendues et de plus notre pays ne peut beaucoup espérer de son utilisation pour conquérir des marchés extérieurs.

Alors que la fibre optique est une technologie nouvelle dont l'avenir est

prometteur. Nous notons avec satisfaction qu'après les premiers ricanelements qui accompagnent toujours chez nous les véritables innovations, l'accord est maintenant unanime ; il est vrai qu'on peut maintenant cons-



▲ M. Louis Mexandeau, Ministre délégué chargé des PTT et M. Georges Frêche, Député-Maire de Montpellier signent le protocole d'accord, le 19 octobre 1983.

Photo C. CORBIER

tater que les américains et les japonais sont en passe d'adopter eux aussi cette technologie.

Les services qui pourront être offerts par la fibre optique, sont extraordinaires et annoncent réellement un nouveau monde : celui où l'on pourra consulter depuis son téléviseur à son gré et à sa fantaisie, tous les documents possibles et imaginables. Le concept d'inter-activité ouvre des possibilités gigantesques dans le domaine de l'information et aussi de la formation, sans parler du domaine non méprisable de la distraction : voir et revoir la trilogie de Pagnol à sa guise, suivre un cours d'anglais à son rythme, consulter les informations américaines ou anglaises...

Certes ces services ne seront pas immédiatement disponibles, ils verront le jour après que la technique aura évolué et aussi après que les abonnés au câble en auront émis la demande.

Ce qui sera immédiatement disponible n'est pas négligeable ; d'abord

(1) Un récent rapport de la Communauté économique européenne prévoit une demande de 500 000 heures de programmes audiovisuels en 1986 ; alors que 2 500 seront produites en 1984.

une qualité de réception excellente, ce qui n'est pas un mince avantage à Montpellier où les conditions moyennes de réception ne sont pas très bonnes ; des chaînes étrangères ou périphériques ; des possibilités de télévision à la demande : les abonnés seront consultés et le programme sera construit suivant leurs désirs ; enfin un canal de programmation locale qui devrait permettre de donner des informations plus précises, plus proches des montpelliérains et de leurs attentes.

Les satellites se développent aujourd'hui et il ne se passe pas de mois qu'on n'en annonce de nouveaux. Le réseau de Montpellier sera équipé de telle sorte que les émissions par satellite puissent être captées et rediffusées dans le réseau. Il n'y a pas, il n'y aura pas de concurrence entre le câble et le satellite.

Certes l'équipement individuel permettant de recevoir des émissions de satellite existe mais il semble qu'il sera toujours plus intéressant (en particulier sur le plan économique) de confier la réception à la tête de réseau locale. Les capacités de transmission ne sont pas près d'être saturées pour cet usage ; le réseau de Montpellier aura au départ une capacité de

15 canaux ; mais cette capacité pourra rapidement être portée à 30.

POURQUOI LA FORMULE DE L'ABONNEMENT ?

La logique de l'abonnement implique le désabonnement ; celui qui n'est pas satisfait du service offert, y renonce. Qui ne voit le moyen de pression qu'auront les abonnés sur la société locale d'exploitation du câble ? Celle-ci devra être attentive aux souhaits de ses abonnés et sera obligée de s'efforcer de les satisfaire.

Cette solution nous a paru préférable à d'autres solutions, en particulier à celle où la fiscalité locale prendrait à sa charge la totalité du coût de l'opération. Cette dernière solution serait non seulement très chère, mais elle serait également injuste ; elle conduirait à faire financer le réseau par certains citoyens qui n'éprouvent pas pour lui le moindre intérêt.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Le premier objectif est la satisfaction des concitoyens ; un des résultats de l'enquête de la SOFRES est de montrer leur insatisfaction dans ce domaine ; cette insatisfaction peut être levée.

Le deuxième objectif est de favoriser la création d'entreprises, petites ou moyennes, dans le domaine audiovisuel. Il y a là un nouveau secteur d'activité et une opportunité que nous devons absolument saisir ; les besoins d'image vont être fantastiques, en France, avec le développement des réseaux câblés, mais aussi en Europe (1), mais aussi dans le monde entier : besoin de documentaires, de fictions, mais aussi besoins de formation, besoins de reconversion, etc...

CONCLUSION

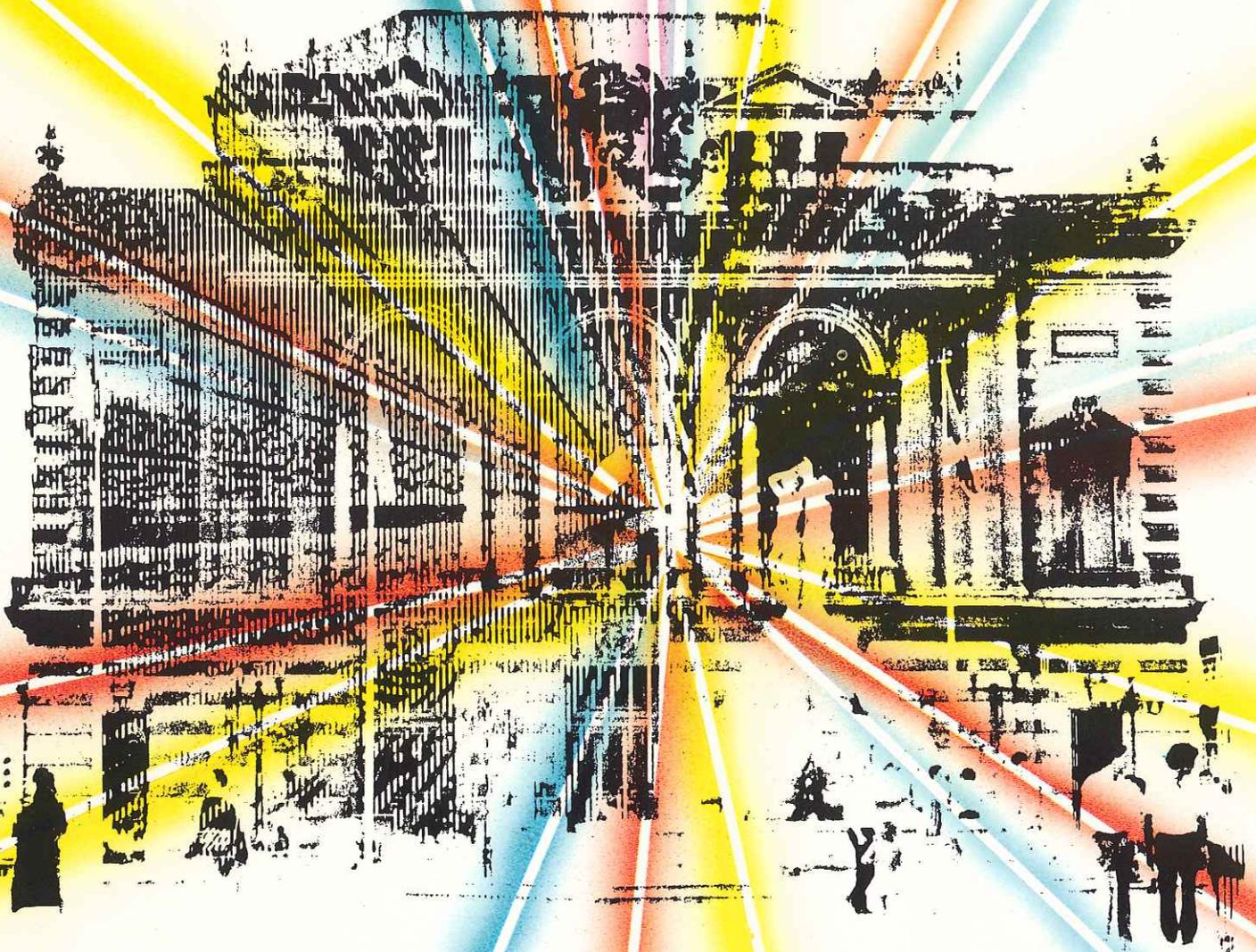
Une aventure nouvelle commence ; il ne nous a pas paru possible de ne pas en être. Nous avons la volonté que notre ville soit un acteur particulièrement actif et pour le bien être de ses citoyens et pour le développement culturel et économique de notre cité.

Georges FRECHE,
député maire de Montpellier

TELECOM

Languedoc - Roussillon

spécial
fibres
optiques



TELECOMMUNICATIONS



« MINISTÈRE DES PTT »
N° 7 - 4^e TRIMESTRE 1984